Plan d'études cadre Upgrade académique Psychomotricité

Domaine : *Travail Social*
Filière : *Psychomotricité*

1. Module 1 : Fondements de la recherche-action 2026-2027

Code : T.PMUA.SO354.M1.F.26 **Type de formation : Master**

Niveau : module de base **Type :** module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 1ere année Upgrade académique - MScPM

2. Organisation

Crédits ECTS : 10 **Langue principale d'enseignement :** Français

3. Pré-requis

Aucun

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module constitue une introduction aux bases théoriques et épistémologiques de la recherche-action, avec un accent sur son application dans le champ de la psychomotricité. Il a pour but d'initier les psychomotricien·nes à la posture de chercheur·se-praticien·ne : comprendre les enjeux scientifiques de la profession, transformer une situation clinique en question de recherche-action et documenter ce processus de manière réflexive et traçable. L'étudiant·e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son journal de bord.

Objectifs d'apprentissage du module :

- Situer la psychomotricité dans son champ académique et professionnel et en analyser les enjeux.
- Identifier, décrire et documenter une situation problématique issue de la pratique.
- Construire une question de recherche-action contextualisée, argumentée et cohérente avec un cadre théorique.
- Rechercher, sélectionner, classer et synthétiser la littérature scientifique pertinente en lien avec un champ épistémique clair.
- Tenir un journal de bord réflexif documentant les apprentissages et l'évolution de la posture professionnelle.

Compétences cibles[1] :

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs.

3B : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation.

3D : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations.

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

[1] Se référer au profil de compétences du Programme d'Upgrade académique pour l'obtention du titre de MSc HES-SO en Psychomotricité, p.4.

5B : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module 1 « Fondements de la recherche-action en psychomotricité » accompagne progressivement les étudiant·es dans la transformation de leur pratique professionnelle en objet de recherche, en articulant apports théoriques, travail réflexif et ancrage sur le terrain (250 heures / 10 ECTS). L'articulation entre développement de compétences méthodologiques, posture réflexive et capacité d'argumentation scientifique est transversale aux contenus suivants :

- Introduction à la recherche-action et à la professionnalisation : repères historiques et institutionnels de la psychomotricité, lien entre pratique, recherche et cadre légal, fondements épistémologiques, logique de preuve et *Evidence-Based Practice*
- Identification et clarification d'un problème ou d'un thème à partir des situations professionnelles vécues, *via* des ateliers réflexifs et des temps de supervision
- Entrée structurée dans la littérature scientifique : recherche documentaire encadrée, lecture critique, synthèse des connaissances et premiers exercices d'écriture scientifique
- Mise en place d'un carnet de bord / portfolio réflexif documentant les situations, les analyses et l'évolution de la posture professionnelle
- Construction de la problématique et des hypothèses : passage du sens commun au questionnement scientifique, clarification des concepts et variables
- Inscription de la démarche dans des théories, concepts et paradigmes pertinents, élaboration de schémas conceptuels reliant terrain, problématique et cadre théorique
- Identification des théories, concepts et paradigmes en psychomotricité, avec présentation des principaux paradigmes mobilisables et choix d'un cadrage théorique, conceptuel et notionnel adéquat à une question de recherche donnée

Ces contenus sont abordés à travers des cours magistraux, des travaux dirigés, des ateliers réflexifs et d'écriture, des supervisions, de la recherche documentaire encadrée ainsi qu'un travail personnel (capsules vidéo en amont, lectures, écriture du carnet de bord), conduisant à une évaluation combinant examen écrit, présentation orale et suivi formatif du portfolio réflexif.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Ce module comprend une évaluation sommative et formative. L'évaluation formative prend la forme d'un carnet de bord (il fait l'objet d'un suivi minimal, mais continu afin de s'assurer que l'étudiant·e le *nourrit* d'éléments liés à son travail personnel et que s'y manifeste un effort de réflexivité), alors que l'évaluation sommative consiste en un examen écrit sur table. 10% de la note concernent l'implication des étudiant-e-s suite au travail effectué en distanciel.

Le module est validé par une note suffisante entre A et E à l'évaluation sommative. Les modalités d'évaluation sont communiquées au début du module à travers le protocole d'évaluation.

La présence et l'implication à l'ensemble des actes de formation du module sont requises pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant·es sont tenu·es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler par e-mail auprès du secrétariat de filière avec copie à la coordinatrice du module. Elles et ils tiennent également les enseignantes informées.

En cas d'absence justifiée ou non, correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement en présentiel du module, l'étudiant·e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignantes concernées ou la coordinatrice de module.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

La participation aux évaluations est obligatoire, conformément à l'article 24 al.1 du Règlement d'études des filières bachelor et master de la HETS – Genève. En cas d'absence justifiée le jour de l'examen, la ou les personnes absentes reçoivent une convocation pour une passation individuelle ultérieure.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant·e obtient la note de F au module, il ou elle est informé·e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

En cas d'échec au module (F), deux situations se présentent au choix de l'étudiant·e :

1. Répéter l'évaluation à la session de répétition de la même année académique (semaine du 15 mars 2027) ;
2. Répéter le module au semestre d'automne de l'année académique suivante (suivre à nouveau le cours). Ce point nécessite un aménagement de parcours

La répétition est définie par la coordinatrice du module en collaboration avec les enseignant·es concerné·es, et vise les mêmes objectifs d'apprentissage.

Dans le cas où l'étudiant·e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant·e est en situation d'échec définitif et est exclu·e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

L'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation,

- Les étudiant·es assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'expliciter leurs choix, leur propos ;
- Les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > Référencer les outils IA

- Le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

8. Bibliographie

Les articles à lire et les bibliographies du module sont mis à votre disposition sur la plateforme Moodle ou transmis en main propre par les enseignantes dans le cadre des cours. Les bibliographies peuvent être enrichies tout le long du semestre ainsi que par les étudiant·es lors des présentations des travaux réalisés en groupe.

9. Enseignant·es

Kaoutar Harchi, Céline Schöpfer
Coordinatrice du module : Kaoutar Harchi
Descriptif validé par la responsable de filière, le 12 octobre 2026.